

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210042**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210042 INTITULÉ « ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA MODIFICATION DU PPCMOI APPROUVÉ POUR LE CONCESSIONNAIRE GM SITUÉ AU 1007, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE (LOT 1 859 717) :

1. D'autoriser la modification pour l'agrandissement du bâtiment « A » du concessionnaire automobile GM, situé au 1007, boulevard René-Lévesque (lot 1 859 717);
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - que les travaux soient conformes aux plans déposés par le groupe CIBS le 11 janvier 2012;
 - que l'aménagement paysager au périmètre du terrain soit complété au 30 juin 2013. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 7 février 2012, dudit projet de résolution intitulé « Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la modification du PPCMOI approuvé pour le concessionnaire GM situé au 1007, boulevard René-Lévesque (lot 1 859 717) » tiendra une assemblée publique de consultation **le lundi 5 mars 2012, à compter de 18 h**, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

D'autoriser la modification du bâtiment du concessionnaire GM afin qu'il ait une superficie de 3 596,41 m² au lieu des 3 257,07 m² initialement autorisés. Cet agrandissement ayant lieu dans l'aire d'accueil du côté nord-est de l'immeuble.

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

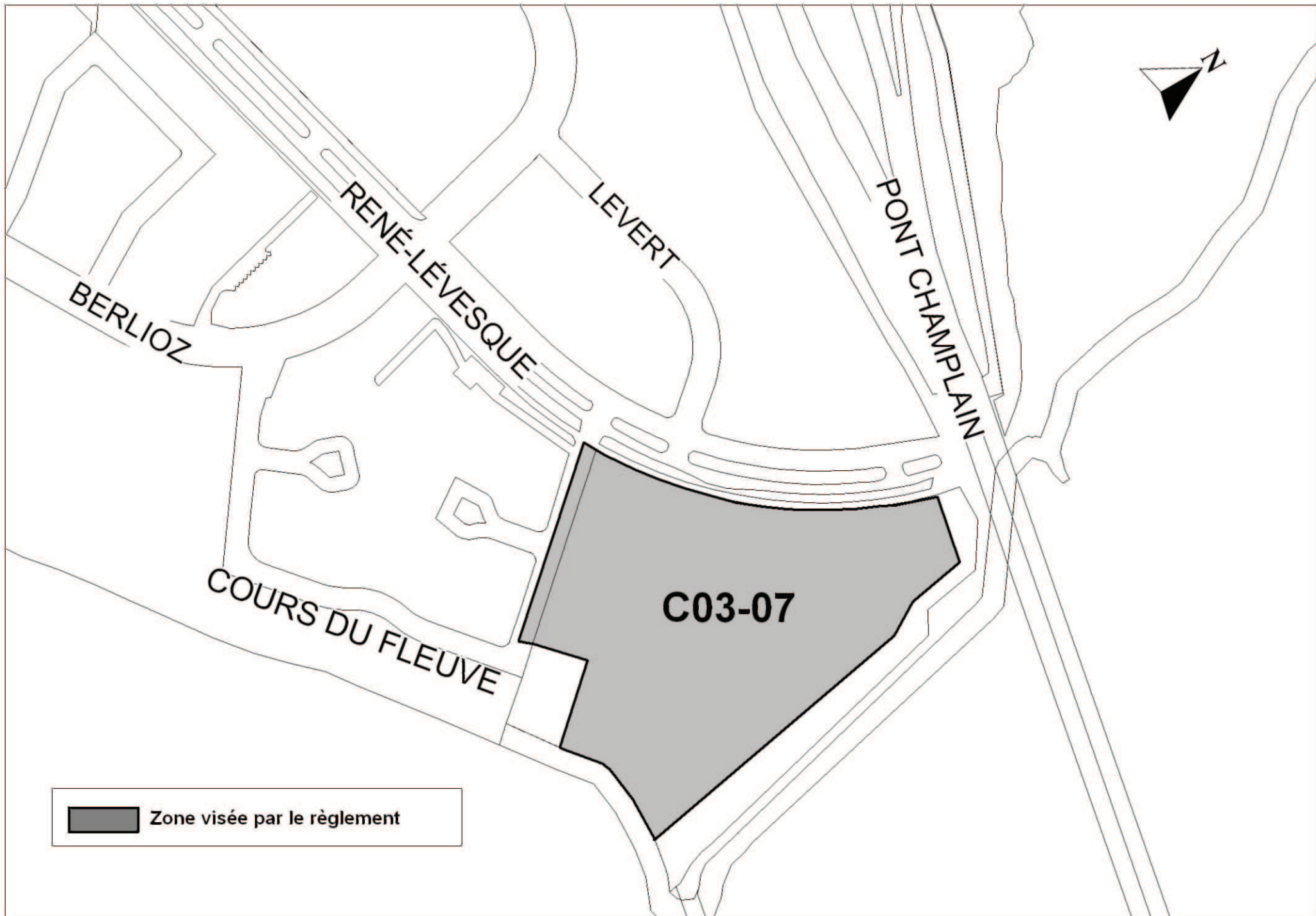
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 15 février 2012

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RESOLUTION CA12 210042
AVIS PUBLIC



Zone visée par le règlement